

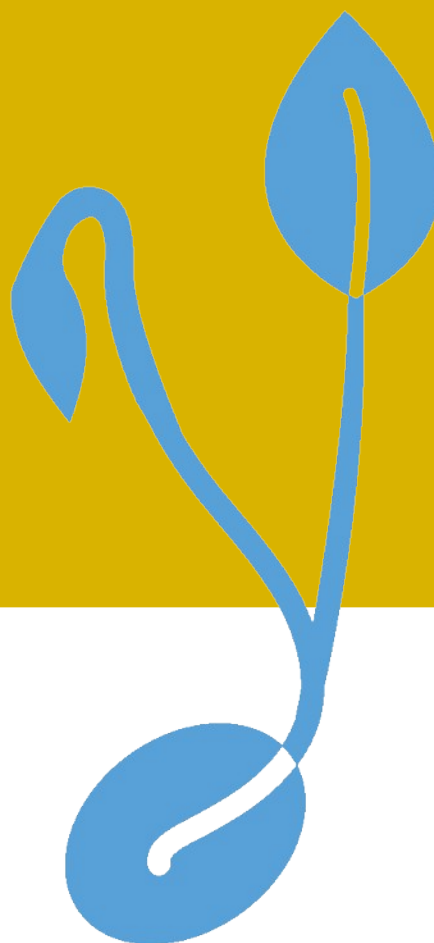
Parc naturel
régional du Vercors

ÉDUCATION

APPEL À PROJETS
MINI-SÉJOURS

JEUNES EN MONTAGNE &
JEUNES EN ALPAGE

Année 2026



La montagne offre un cadre d'apprentissage indéniable : les valeurs de solidarité, d'entraide, de dépassement de soi dans l'effort en sont un exemple. C'est aussi un milieu vivant qui permet une médiation sociale et environnementale autour de grands enjeux d'actualité. 2026 étant l'année internationale du pastoralisme, une immersion au contact du troupeau et du berger dans un contexte de retour du loup est cette année au cœur de ce dispositif proposé par le Parc.



L'APPEL À PROJETS

EN QUELQUES MOTS

INTENTIONS DU PARC

La mission Éducation, Culture et Participation Citoyenne du Syndicat Mixte du Parc s'est concentrée sur le développement de projets pédagogiques en milieu scolaire afin d'**encourager** les jeunes élèves à une meilleure connaissance du territoire et de ses grands enjeux.

Depuis quelques années, un mini séjour « jeunes et montagnes » est proposé aux Accueils de Loisirs du territoire. Première expérience en montagne pour certains, rencontre et mixité des publics, appréhension de la culture montagnarde et des enjeux de biodiversité, changement climatique, mobilité sont au coeur du dispositif.

Cette année 2026, année du pastoralisme à l'échelle internationale, le projet s'étoffera et s'articulera aussi autour de cette thématique.

Le pastoralisme peut être décrit comme « l'ensemble des activités liées à l'**élevage de troupeaux d'herbivores domestiques** dont l'alimentation est assurée pour tout ou partie par le pâturage **de ressources naturelles spontanées herbacées, arbustives et/ou arborées** ». Cette **activité humaine** s'exerce sur des milieux naturels ou semi-naturels, les façonne et les transforme, contribuant ainsi largement aux paysages et aux richesses écologiques et patrimoniales du Vercors.

Elle est présente depuis plus de 2000 ans dans le Vercors.

Aussi, depuis de nombreuses années, le Parc travaille sur les enjeux liés au pastoralisme : biodiversité, économie, tourisme sont autant de sujets « dépendants » de cette activité. Dans un contexte de retour du loup et de problématique de prédation, les enjeux de cohabitation ont également été exacerbés. Le Parc anime désormais depuis 2017 un plan d'action « loup et territoire » et poursuit ainsi le travail de médiation et de sensibilisation auprès des socio-professionnels du tourisme, des habitants, jeunes et visiteurs afin de développer une culture partagée au service d'un respect mutuel et d'une bonne cohabitation des usages.

Cette mission est menée aux côtés et en complémentarité avec de nombreux partenaires (agricoles, naturalistes, touristiques, ...).



OBJECTIFS

Via cet appel à projets, rédigé à l'attention des Accueils Collectifs de Mineurs du territoire du Parc et de ses villes-portes et associées (voir annexes), le syndicat mixte du Parc propose la coordination et le financement de plusieurs mini-séjours en 2026. Deux types de séjours sont proposés, dont les objectifs sont les suivants :

1. les séjours « découverte » (2 jours / 1 nuit) :

- ▶ **Découvrir/redécouvrir la montagne** et ses valeurs, ses fragilités ;
- ▶ Appréhender la **culture montagnarde**, alpine ;
- ▶ Comprendre les enjeux actuels en matière de **biodiversité, de mobilités, de changement climatique, de cohabitation et de respect du vivant** ;
- ▶ Proposer des temps d'immersion, en **itinérance avec des ânes** (lien à l'animal, n'emporter que ce dont on a vraiment besoin,...) pour apprendre à se connaître (soi et les autres) en mélangeant les publics (enfants et jeunes issus de milieu urbain et des villages au cœur du territoire du Parc) ;
- ▶ Vivre une **expérience inoubliable**, découvrir la randonnée et le bivouac en pleine nature.

Le tout dans **un cadre pédagogique** sécurisant et accompagné pour les enfants et les jeunes, en faisant le lien avec des actions spécifiques menées par le Parc ou ses partenaires (Réserve Internationale de Ciel Étoilé, réintroduction d'espèces,...)

2. les séjours « approfondissement » (3 jours / 2 nuits)

- ▶ **Découvrir/redécouvrir la montagne** et ses valeurs, ses fragilités ;
- ▶ Appréhender la **culture montagnarde**, alpine ;
- ▶ Rencontrer un éleveur ou un berger en alpage et partager son quotidien (participation aux

tâches de la journée), rencontrer les chiens de protection et de conduite, comprendre leurs rôles et la façon dont le berger travaille avec eux, apprendre la posture, les bons gestes à adopter à leur égard.

- ▶ **Appréhender les enjeux de cohabitation** (comment faire coexister les intérêts des éleveurs qui protègent leur troupeau et le nécessaire respect du vivant avec le retour du loup)
- ▶ Proposer des temps d'immersion pour **apprendre à se connaître** (soi et les autres) en mélangeant les publics (enfants et jeunes issus de milieu urbain et des villages au cœur du territoire du Parc).
- ▶ Vivre une **expérience inoubliable**, à la rencontre de celles et ceux qui participent à la vie de la montagne.

Le tout dans **un cadre pédagogique** sécurisant et accompagné pour les enfants et les jeunes, en faisant le lien avec des actions spécifiques menées par le Parc ou ses partenaires, dans le champ du pastoralisme.

Ces deux types de projets ont aussi pour objectif de **créer une émulation** avec et entre les Accueils Collectifs de Mineurs, centres sociaux et structures jeunesse pour des échanges sur le territoire, pouvant se poursuivre dans le cadre de nouvelles collaborations inter-structures.



DESCRIPTION

MINI-SÉJOURS « DÉCOUVERTE » : LE PRINCIPE

Ces mini-séjours ont vocation à emmener des petits groupes d'enfants ou de jeunes âgés entre 6 et 11 ans ou 11-17 ans en immersion en montagne durant 2 jours et 1 nuit en bivouac (ou plus, selon le projet et les financements des structures participantes), encadrés par un accompagnateur ou une accompagnatrice en montagne (AEM) et accompagnés d'ânes de bât. L'expérience en montagne sera caractérisée par **la rencontre et l'itinérance** :

- ▶ Constitution d'un groupe de **quatorze enfants et/ou jeunes issus de deux structures différentes** : idéalement une issue des villes-portes et une du périmètre du Parc ;
- ▶ Rendez-vous à un point précis puis un départ à pied pour une **itinérance avec des ânes de bât** ;
- ▶ Participation à la **vie collective** et organisation de la **vie quotidienne** : préparer à manger, monter un campement, tout cela, dans le respect de l'environnement et selon le principe « *leave no trace*¹ » ;
- ▶ Découverte des milieux ou des espèces par l'observation, la compréhension de la cohabitation avec les activités humaines, le tout, par des **approches sensibles et ludiques**.

MINI-SÉJOURS « APPROFONDISSEMENT » : LE PRINCIPE

Ces mini-séjours ont vocation à emmener des petits groupes d'enfants ou de jeunes âgés entre 6 et 11 ans ou 11-17 ans en immersion en montagne durant 3 jours et 2 nuits en bivouac pour appréhender le monde pastoral au contact d'un troupeau et d'un berger (aide à un chantier, rencontre des chiens de protection, compréhension de la vie en montagne en contexte de présence du loup, ...)

Ils seront encadrés par un accompagnateur ou une accompagnatrice en montagne (AEM). L'expérience en montagne sera caractérisée par **la découverte, la rencontre et la participation à des travaux quotidiens** simples (conduite de troupeau, petits travaux d'aménagement, ...) :

- ▶ Constitution d'un groupe de **quatorze enfants et/ou jeunes issus de deux structures différentes** : idéalement une issue des villes-portes et une du périmètre du Parc ;
- ▶ Rendez-vous à un point précis puis un départ à pied pour rejoindre l'alpage et l'installation du bivouac ;
- ▶ Organisation de la **vie quotidienne du camp et découverte de la vie en collectivité** : préparer à manger, monter un campement, tout cela, dans le respect de l'environnement et selon le principe « *leave no trace*² » ;
- ▶ Participation à un chantier proposé par le berger, partage et échanges autour de son quotidien, rencontre des chiens de protection
- ▶ Découverte des milieux ou des espèces par l'observation, compréhension de la cohabitation

1 Ne pas laisser de trace

2 Ne pas laisser de trace

avec les activités humaines, le tout, par des **approches sensibles et ludiques**.

- Réalisation d'une production documentaire en fin de séjour afin de garder une trace du séjour et d'ancrer mieux encore les apprentissages. La forme sera à déterminer par les partenaires en amont du projet, pour que le déroulement soit pensé en ayant en tête le livrable souhaité.

PÉRIODE ET LIEU (VALABLE POUR LES DEUX TYPES DE SÉJOURS)

Les séjours se dérouleront durant **l'été 2026**, dans le territoire du Parc, sur des espaces naturels qui offriront un cadre particulier. Les dates sont à définir suite à la sélection.

À titre d'exemple, les Espaces Naturels Sensibles ou la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors permettront une approche pédagogique liée à la préservation des milieux et à la cohabitation entre activités humaines et milieux spécifiques.

PRÉPARATION (VALABLE POUR LES DEUX TYPES DE SÉJOURS)

Le projet ne se limite pas au temps du mini-séjour. Il démarre avant. Plusieurs **temps de travail** entre le Parc, les équipes pédagogiques des structures sélectionnées et l'AEM seront organisées pour élaborer les contenus et les approches pédagogiques, les sites d'intérêts et l'organisation logistique. Les enfants/jeunes devront être associés à la phase préparatoire.

BILAN ET ÉVALUATION (VALABLE POUR LES DEUX TYPES DE SÉJOURS)

À l'issue de chaque séjour un bilan sera réalisé avec les parties prenantes, les enfants/jeunes pour aller plus loin les années suivantes et améliorer les mini-séjours.

COMMUNICATION (VALABLE POUR LES DEUX TYPES DE SÉJOURS)

Une communication en lien avec le dispositif [1001 nuits alpines](#) (réseau [Educ'Alpes](#)) sera réalisée afin de valoriser l'expérience des enfants ou des jeunes ainsi que les séjours.

RÔLES ET MISSIONS DE CHACUN

RÔLE DU PARC

- Coordination globale du projet et mise en lien entre les différentes parties prenantes (animation des réunions de préparation et de bilan, intervention dans les structures jeunesse, participation aux mini-séjours dans la mesure du possible) ;
- Mobilisation de l'encadrant AEM ;
- Mise en lien de deux structures (villes-portes/village du périmètre du Parc), le cas échéant ;
- Proposition de contenus, mise à disposition d'outils pédagogiques et/ou de méthodes ;

- ▶ Valorisation et communication autour du projet.
- ▶ Dans le cadre des séjours « approfondissement », coordination avec les acteurs du pastoralisme.

RÔLE DES ACM PARTICIPANTS

- ▶ Participation active aux réunions de préparation et de bilan ;
- ▶ Mobilisation d'un groupe d'enfants/jeunes (7 maximum par structure) et organisation des temps préparatoires avec eux ;
- ▶ Gestion et animation du groupe d'enfants/jeunes mobilisés par sa structure
- ▶ Valorisation et communication autour du projet.

COÛT ET FINANCEMENTS

Le **Parc prend en charge les postes de dépenses suivants**, grâce au soutien de ses partenaires financiers (notamment la DREAL, dans le cadre du Plan National d'Action Loup et activités d'élevage) :

- ▶ Encadrement du mini-séjour par un ou une AEM diplômé-e d'État et formé-e par le Parc aux enjeux du territoire,
- ▶ Les ânes de bats (pour le séjour « découverte »)
- ▶ Défraiement de l'éleveur ou du berger dans le cadre de sa participation au projet (pour les séjours « approfondissement »)
- ▶ Petit matériel pédagogique, si nécessaire.

Restera à la charge des ACM :

- ▶ Encadrement et animation du groupe,
- ▶ Trajet aller/retour pour rallier le point de départ du séjour,
- ▶ Matériel de montagne, de bivouac et de cuisine en plein air,
- ▶ Repas durant le séjour pour l'ensemble des participants, encadrants compris.
- ▶ Réalisation d'un **document / production documentaire de restitution – trace** du mini-séjour (carnets d'aventures, dessins, vidéos, photos, etc) ;

Dans le cas de figure où les structures souhaitent étendre la durée du mini-séjour, il leur sera demandé de financer l'AEM ainsi que les repas pour les jours supplémentaires.

NB : les financements mobilisés par le Parc doivent être confirmés prochainement. Si ce n'était pas le cas, l'information serait partagée au plus tôt.

SELECTION

CRITÈRES DE SÉLECTION

- ▶ Ne peuvent répondre à l'appel à projets que les **Accueils Collectifs de Mineurs** (associatifs ou institutionnels) ;
- ▶ Motivation et engagement pour de la **co-construction** du programme en prenant en compte les objectifs proposés par le Parc (participation à des réunions de préparation et un temps de bilan) ;
- ▶ Capacité à **mobiliser 7 enfants/jeunes** par structure avec idéalement des jeunes conscients de l'engagement que cela comporte : randonnée en montagne, déconnexion, perte de « confort » (toilette, repas et nuitées en extérieur, ...)
- ▶ Intérêt et curiosité pour les **enjeux alpins**, en lien avec le **projet pédagogique** de la structure ;
- ▶ **Équité** territoriale : le Parc veillera à une rotation entre les structures participantes chaque année, de sorte qu'un maximum de structures puissent bénéficier de ce dispositif ;
- ▶ Composition d'un **binôme de structures** (villes-portes/périmètre du Parc – Le Parc sera force de proposition si le binôme n'est pas constitué d'avance) ;
- ▶ Correspondance des **tranches d'âges** entre les deux structures ;



L'APPEL À PROJETS : COMMENT CANDIDATER ?

Pour candidater, un formulaire est à remplir sur le lien suivant : [formulaire de réponse](#)

La **date limite de candidature est fixée au 27 mars 2026**. Après sélection, nous reviendrons rapidement vers vous pour construire ensemble le projet.

Afin de mieux comprendre les enjeux du projet et de répondre à vos questions en vue d'une candidature, nous proposons **deux webinaires** :

- ▶ Mardi 17 mars de 15h00 à 16h30 ;
- ▶ Jeudi 19 mars de 10h00 à 11h30.

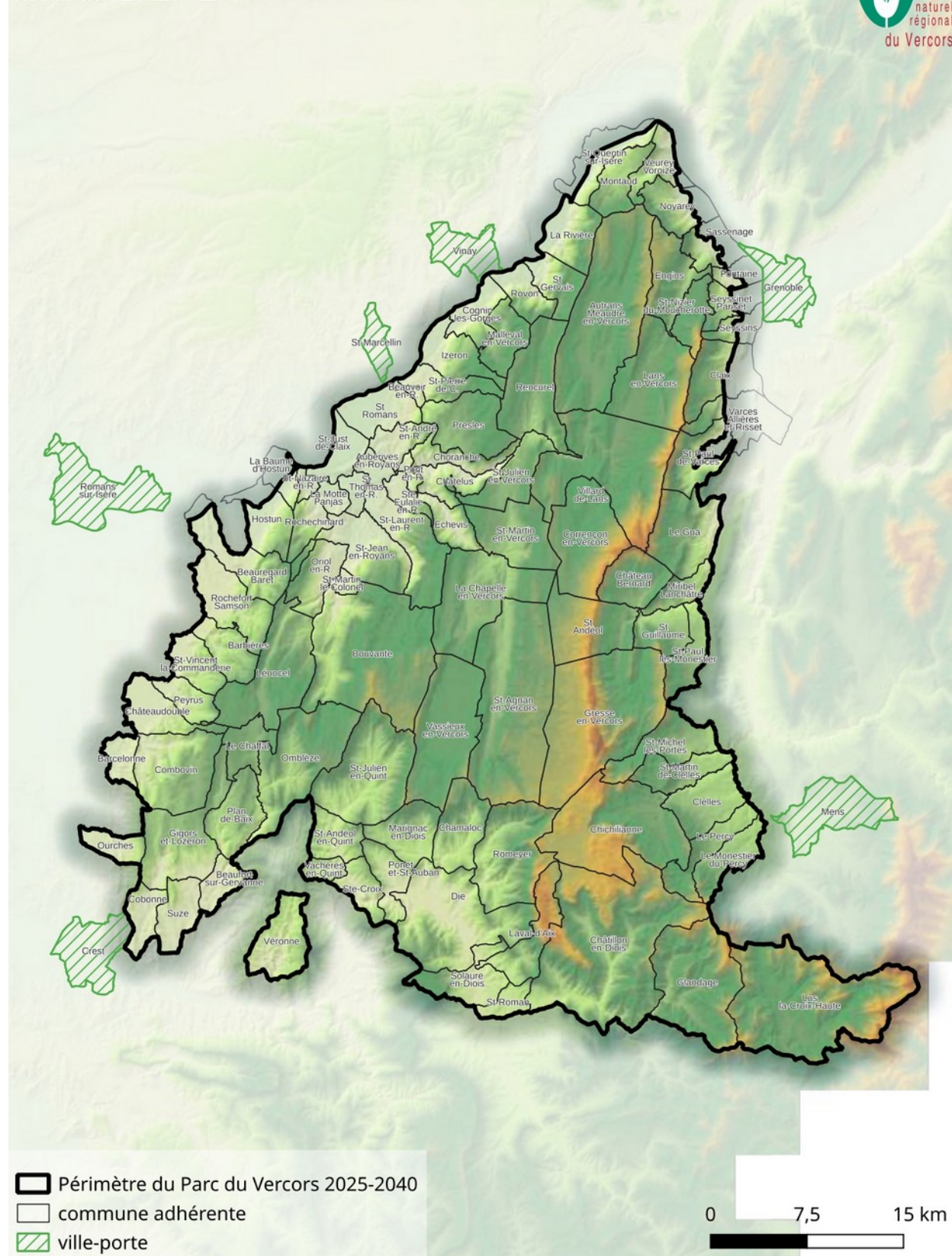
Si vous souhaitez participer, merci de vous inscrire via ce lien : [inscription webinaire](#)
Sans inscrit, le webinaire sera annulé.

L'équipe du service Education, Culture et Participation citoyenne se tient à votre disposition à l'adresse suivante : sophie.delaittre@pnr-vercors.fr



Parc naturel
régional du Vercors
Maison du Parc
255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. : 04 76 94 38 26
www.parc-du-vercors.fr

Parc du Vercors Charte 2025-2040



LISTE DES VILLES-PORTES & ASSOCIÉE :

- Crest
- Grenoble
- Romans-sur-Isère
- Saint-Marcellin
- Vinay
- Mens

ILS NOUS SOUTIENNENT :

